

FORMATION COMPLÉMENTAIRE « POST-PERMIS »

Les titulaires d'un premier permis de conduire peuvent choisir de suivre une formation complémentaire « post-permis » entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis de conduire, et bénéficier d'une réduction de la période probatoire.

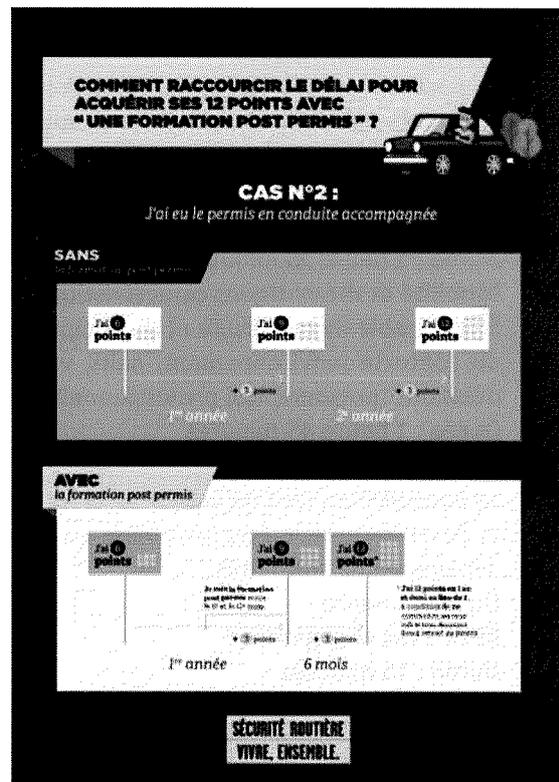
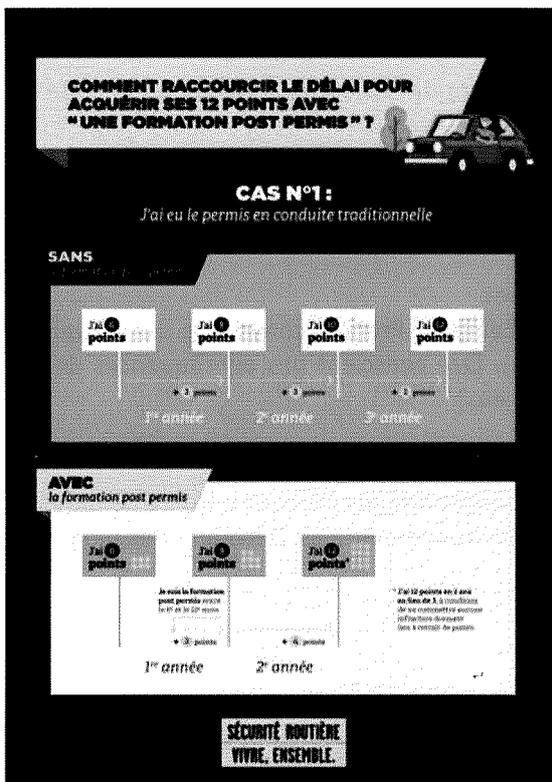
Un stage « post-permis » : pourquoi et pour qui ?

Cette formation d'une journée, si elle est suivie entre six et douze mois après l'obtention du permis de conduire, a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de sur-confiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

Près d'un quart des accidents impliquent un conducteur novice, ayant moins de deux ans de permis.

Réduction de la période probatoire

En suivant cette journée, la période est réduite à deux ans au lieu de trois pour les formations dites « traditionnelles » (et à un an et demi au lieu de deux ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de point(s) sur son permis de conduire.



Où suivre une journée de formation « Post-Permis » ?

La formation est dispensée uniquement dans un établissement d'enseignement de la conduite détentrice d'un label « qualité » délivré par les services de l'État.

La formation est collective afin de permettre un maximum d'échange sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération. Un enseignant de la conduite spécialement formé sera responsable de l'animation de chacune de ces journées.

Cette journée est composée de 9 séquences¹, et s'appuie sur le modèle didactique de la hiérarchie des comportements (Kestinen, 1996 et Siegrist, 1999) — matrice GDE (Goals for Driver Education) :

1. Présentation de la formation

Créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion. Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention.

Durée : 10 minutes

2. Questionnaire d'entrée en formation (autoévaluation)

Se connaître en tant que conducteur. Connaître et prendre en compte ses limites.

Durée : 15 minutes

3. Constitution du groupe

Se présenter. Confronter ses expériences au groupe. Découvrir sa singularité. Créer du lien.

Durée : 35 minutes

4. Traitement du questionnaire d'autoévaluation

Confronter ses expériences au groupe. Découvrir le groupe.

Durée : 45 minutes

5. Perception des risques

Se positionner face au risque. Se confronter à la perception des autres. Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque.

Durée : 1 heure

6. Situations complexes

Comprendre et résoudre des situations complexes.

Durée : 1 heure 15 minutes

7. Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes

Être capable de construire et d'anticiper ses déplacements. Prendre conscience des influences du contexte (environnement, pairs, véhicule, etc.). Être conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.)

Durée : 1 heure 45 minutes

8. Choix de mobilité

Se connaître en tant qu'utilisateur de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement. Être sensibilisé aux questions environnementales. Découvrir des modes de déplacements alternatifs.

Durée : 1 heure

9. Bilan avec engagement

Durée : 15 minutes

¹ Arrêté du 2 mai 2019 relatif à la formation complémentaire prévue à l'article L.223-1 du code de la route (NOR : INTS1823947A – JORF n° 0108 du 10 mai 2019)